

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT # 23-411

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière:

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 août 2023, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 23-412

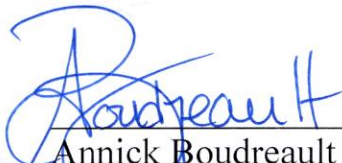
Règlement numéro 23-412 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 19-359 relativement à l'application d'un PIIA dans la zone AF101.

QU'À cet effet, un certificat de conformité a été émis par la MRC du Fjord-du-Saguenay, 13^e jour du mois de septembre 2023.

QUE ce règlement est donc entré en vigueur le 13 septembre 2023.

Ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

DONNÉ à L'Anse-Saint-Jean ce 17 octobre 2023.



Annick Boudreault
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 335)

Je, soussigné, résidant à L'Anse-Saint-Jean certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 9 h 00 et 17 h 00 le 17 octobre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, 17 octobre 2023.



Annick Boudreault
Greffière-trésorière